



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON

Association loi de 1901
Club Sportif affilié FFBaD
Agrément DDJS n°AS 77 1 984
Siret n°417 877 974 000 10

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON DU 22 JUIN 2023

Le jeudi 22 juin 2023, les membres de l'Association Sportive Rochettoise de Badminton se sont réunis à la Maison des associations à La Rochette en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une liste de pointage contrôlée par la secrétaire (Mme CHARVET), confirmée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires. Cette liste est consultable dans les archives de l'association.

L'assemblée est présidée par Audrey DANDY, Florian COLLET trésorier, Gwénaëlle CHARVET secrétaire, Charles VILLENEUVE responsable interclubs/tournoi, Sophie LIMARE Responsable animations et Chloé LOYER responsable communication.

47 membres étaient présents ou représentés, sur 198 adhérents. Plus de 20% du quorum des membres étant présents ou représentés, l'assemblée a pu valablement délibérer conformément à l'article 13 des statuts.

La réunion s'est ouverte à 19h52. Audrey DANDY a commencé par remercier les présents, particulièrement Mme Eloy, élue représentant la mairie de La Rochette. Elle a également remercié les communes de Vaux-le-Pénil et de La Rochette (ainsi que Rachid, le gardien du stade de La Rochette), Christian Martin, agent de développement du comité, les partenaires, l'entraîneur et les adhérents actifs.

L'ordre du jour a été suivi par la présidente :

1. Rapport moral de la Présidente (saison 2022-2023)
2. Adoption du CR de l'AG Ordinaire du 22 juin 2022 (disponible sur le site internet)
3. Bilan de la saison 2022-2023 (sportif, loisirs, formation, vie du club, autres ...)
4. Présentation du bilan financier, du compte rendu du vérificateur aux comptes et adoption 2021-2022.
5. Présentation et adoption du budget prévisionnel 2022-2023
6. Perspectives pour la saison 2023-2024
7. Questions diverses
8. Élections :
 - a. du nouveau CA
 - b. du vérificateur aux comptes
 - c. des trois délégués à l'A.G. de l'A.S.R.
 - d. des représentants à l'AG du Cobad
 - e. du représentant au comité directeur de l'A.S.R. v

Il a donc été fait lecture des rapports.

La présidente a mis au vote les points suivants :

- Rapport moral saison 2022-2023 : **adopté à l'unanimité**
- PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de la saison 2021-2022 du 22 juin 2022 : **adopté à l'unanimité**
- Bilan financier : **adopté (1 abstention, 46 pour)**
- Budget financier prévisionnel : **adopté à l'unanimité**
- Vérification aux comptes : compte rendu positif par le vérificateur aux comptes, Krystal LELOUP
- Cotisations 2023-2024 :
 - Le montant des cotisations va évoluer selon le barème suivant :
Jeunes : 180€
Adultes confirmés / perfectionnement (D, R, N) : 180 €
Adultes intermédiaires / débutants (NC, P, D) : 150 €
-30 € pour les femmes (+18ans)
100 € pour les extérieurs sous réserve de place, uniquement pour le jeu libre

La présidente et les membres du bureau dressent un bilan de la saison 2022-2023 selon les catégories suivantes : jeunes, animations adultes, compétitions et tournoi du club. Sont ensuite présentées les actions pour la saison à venir.

Les questions suivantes ont été posées par l'assemblée :

- Remarque sur l'intégration des nouveaux joueurs et proposition de mettre des étiquettes avec les prénoms au début de l'année.
- **Q** : Pourquoi l'entraîneur salarié ne fait pas cours aux débutants ?
- **R** : L'entraîneur est déjà à plein temps sur d'autres créneaux. Ce sont des joueurs bénévoles qui proposent les cours, construits avec l'entraîneur.

Les membres suivants ont été élus :

- Vérificateur aux comptes : **à l'unanimité**
 - Thibaut VENZAC
- Représentants à l'AG de l'ASR : **à l'unanimité**
 - Audrey DANDY, Sophie LIMARE, Morgan VALLET
- Représentants à l'AG du Cobad : **à l'unanimité**
 - Audrey DANDY, José-Ivan POVEDA, Morgan VALLET.
- Membres du bureau de l'ASR badminton : **à l'unanimité**
 - Audrey DANDY, Gwénaëlle CHARVET, Florian COLLET
 - Sophie LIMARE, Krystel LELOUP, Yann FLEURY, Adrien TINEDOR, Sébastien BEDU
- Représentant au Comité Directeur de l'ASR : **à l'unanimité**
 - Audrey DANDY

La composition et les rôles au sein du comité d'administration se composent comme suit :

- **Président** : Audrey DANDY
- **Trésorier** : Florian COLLET
- **Secrétaire** : Gwénaëlle CHARVET
- **Vice-Présidente** : Krystel LELOUP
- **Vice-trésorier** : Sébastien BEDU
- **Responsable interclubs** : Adrien TINEDOR
- **Responsable animations** : Sophie LIMARE
- **Responsable jeunes** : Yann FLEURY

Sont autorisés à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association :

- Florian COLLET (Trésorier) et Audrey DANDY (présidente).

Aucune autre question n'ayant été soumise à l'assemblée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le présent Procès-Verbal est signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

A La Rochette, le 22 juin 2023

La présidente de séance

Audrey DANDY



La secrétaire de séance